



Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le 16/12/2021

SLOX

ID : 081-200034056-20211214-D2021_133-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze décembre à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES VALERO - KAZIMIERCZAK - MM AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BOUTIE - CARAYON (Suppléant) - CRIQUET - CURETTI - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2021/133

Objet : EHPAD Résidence La Grèze : Modernisation du parc informatique

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'il y a lieu de moderniser le parc informatique de l'EHPAD la Grèze. Il a été retenu pour la majorité des ordinateurs un reconditionnement et une acquisition en neuf pour deux postes, celui de la direction et de l'agent comptable.

Pour cela, plusieurs devis ont été sollicités : 3 entreprises ont répondu.

Après analyse des différents devis reçus, Monsieur le Président précise que le devis de la SARL GESCI dont le siège social est situé 1, boulevard Gambetta 81120 REALMONT apparait comme étant le mieux disant pour un montant de 3.871,28 € HT.

Monsieur le Président précise ensuite qu'un devis de maintenance pour une durée de trois ans a aussi été proposé. L'entreprise SAS GESCI PRO dont le siège social est situé 1, boulevard Gambetta 81120 REALMONT apparait comme étant le mieux disant pour un montant de 3.906 € net.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de retenir la SARL GESCI dont le siège social est situé 1, boulevard Gambetta 81120 REALMONT comme étant la mieux disante pour la modernisation du parc informatique de l'EHPAD La Grèze pour un montant de 3.871,28 € HT,
- décide de retenir la SAS GESCI PRO dont le siège social est situé 1, boulevard Gambetta 81120 REALMONT comme étant la mieux disante pour la maintenance du parc informatique de l'EHPAD pour une durée de 3 ans pour un montant de 3.906 € net,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus à l'EPRD 2021,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 16 décembre 2021



Le Président
Thierry BARDOU

